

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°32 du 22 mai 2026

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

U15 Accession Ligue : FC BRESSUIRE 3 / FC3C. Journée n°3 du 9 mai 2026.

La commission des Jeunes entérine la décision de la commission Litiges et Contentieux.
Le gain de la rencontre est attribué au **FC3C**.

U13 Challenge : ENT. USPM- STE EANNE 2 / VENISE VERTE 2. ½ finale du 16 mai 2026.

La commission des Jeunes entérine la décision de la commission Litiges et Contentieux.
L'ENTENTE USPM – STE EANNE 2 disputera la finale.

FINALES DES COUPES ET CHALLENGES - NIORT ST LIGUAIRE LE 6 JUIN 2026

10H30	ANNEXE	COUPE U15 A 7 COUPE U13	FC CHICHE FC PAYS ARGENTONNAIS	ENT. LEZAY-PAYS MELLOIS 2 VAL DE BOUTONNE 79
12H30	ANNEXE	COUPE ANGELIQUE U13 CHALLENGE U13	FC BRESSUIRE 2 ENT. USPM-STE EANNE 2	FC BRESSUIRE 1 ou UA NIORT ST FLORENT 1 G.J. ENE 79
14H00	HONNEUR ANNEXE	COUPE U17 CHALLENGE U17	FC PAYS ARGENTONNAIS G.J. PAYS MAULEONAI	SA MONCOUTANT US CHAMPDENIERS PAMPLIE
16H00	HONNEUR ANNEXE	COUPE U15 CHALLENGE U15	G.J COEUR DE BOCAGE ENT. LEZAY-ASPM 1	INTERBOCAGE FC G.J. EVSABB
18H00	HONNEUR	COUPE U18	ENT. GATIFOOT-SCAL MC	FC VENISE VERTE

FINALES DE LA COUPE DE NOUVELLE - AQUITAINE U15 ET DES CHALLENGES DE NOUVELLE- AQUITAINE U16 ET U14 – NIORT - STADE RENE GAILLARD LE 30 MAI 2026.

13H00	Challenge U14	UA NIORT ST FLORENT	LIMOGES FOOT
15H15	Coupe U15	BRESSUIRE FC	PAU FC
17H30	Challenge U16	PAU FC	VILLENAVE JEUNESSE

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°32 du 22 mai 2026

REUNION DU RESEAU RTJ - PARTHENAY 19 MAI 2026

PROPOSITIONS de la Commission des Jeunes – Votes des RTJ (29 votants)

Propositions	Pour	Contre	Décisions
Aménagement du contenu des plateaux U11	26	3	Favorable
Modification du critérium U12 – Championnat en deux phases	7	22	Défavorable
Festival Pitch – coupe et challenge U13. Modification des règlements	29	0	Favorable
Passage des U15 à 8 et non plus à 7	24	5	Favorable

Suppression de l'intitulé Accession Ligue acté. (Vote à mains levées).

Utilisation du premier week-end des vacances scolaires, voire du dernier. Avis favorable (vote à mains levées).

CONSEQUENCES DU RESULTAT DES VOTES

- 🗳️ **Aménagement du contenu des plateaux U11** : Officialisation du document établi par Arthur POINCET. Diaporama transmis aux RTJ. Parution sur le site du district à venir.
- 🗳️ **Critérium U12** : Nouvelle organisation à définir.
- 🗳️ **Festival Pitch – coupe et challenge U13** :
 - **Grandes lignes** :
 - **Festival Pitch.**
 - **Groupe A.** Participation des équipes disputant les championnats de D1 et D2. 1 seule équipe par club.
 - **Groupe C.** Les équipes 2 voire 3 disputant les championnats de D1 et D2.
 - **Groupe B.** Participation des équipes disputant les championnats de D3 et D4.
 - X équipes par plateau rejoignent la coupe départementale.
 - Les autres équipes sont reversées en challenge.
 - **Coupe de l'Angélique.**
 - Participation de toutes les équipes engagées en D1 et D2.
 - Les équipes éliminées à l'issue du premier tour sont reversées en coupe départementale.
- 🗳️ **Passage du foot à 7 au foot à 8 en U15** : Réécriture du règlement en cours.
- 🗳️ **Suppression de l'intitulé Accession Ligue** :
 - Les championnats U15 et U17 ne permettant pas d'accéder au niveau régional à mi-saison, le plus haut niveau de la première phase sera intitulé DIVISION 2.

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°32 du 22 mai 2026

- A l'issue de la phase1 : x équipes accèdent en D1 (ex A.L.), X équipes se maintiennent en D2, X équipes rejoignent la D3.

- 🗣️ **Proposition club : De M. YOHAN TARENT (AFP) :** Mise en place d'un critérium pour les catégories U14 et U16.
 - Objectif : qualifier les équipes pour le championnat du plus haut niveau départemental phase 1 (U15 et U17) de la saison suivante.
 - Avis favorable de la commission.
 - Voir faisabilité en termes d'engagements et de dates.
 - Attente du résultat du vote au cours de l'A.G. de Ligue concernant la réforme des compétitions jeunes. (Mise en place ou non d'interdistricts dans les catégories U15 et U17).

- 🗣️ **Modification FFF :** Le temps de jeu pour les U13 est désormais de 70 min (2 x 35').

Le Président
Alexandre RAMBAUD



Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

